Les droits de l'homme dans le monde. Rapport annuel 1999-2000

2000/2105(INI) - 19/03/2001

Le Conseil a réaffirmé les conclusions du Conseil du 10 décembre 1998, entérinées par le Conseil européen de Vienne, qui insistaient sur l'importance des droits de l'homme en tant que pierre angulaire de la politique étrangère de l'Union européenne. Il a fait le point sur les initiatives en cours, en particulier l'élaboration d'orientations de l'UE en ce qui concerne la torture ou les actions menées par l'UE afin d'éliminer cette forme de violation des droits de l'homme. Il a noté en outre que la Commission avait élaboré une communication sur les missions d'assistance et d'observation électorales au sujet de laquelle le Conseil adoptera des conclusions d'ici peu. Cette communication ainsi que les communications sur les droits de l'homme et la démocratisation et sur la prévention des conflits, seront utilisées pour la Conférence sur l'UE et les droits de l'homme dans le cadre de la prévention et du règlement des conflits, prévue pour les 28 et 29 mai 2001. Le Conseil a rappelé que l'UE était déterminée à jouer un rôle actif dans les enceintes multilatérales qui traitent des droits de l'homme, notamment la Commission des droits de l'homme dont la 57ème session s'ouvrira le 19 mars 2001. Il a noté que l'UE présenterait un nombre considérable d'initiatives nationales et thématiques à cette occasion, y compris sur la peine de mort, les droits de l'enfant et la situation des droits de l'homme en Iran, en Iraq, au Congo, au Soudan, au Timor oriental, en Colombie, en Birmanie/Myanmar, en Tchétchénie (Fédération de Russie) et en ce qui concerne les peuplements israéliens dans les territoires arabes occupés. Enfin, il a insisté sur le fait que l'UE oeuvrerait en coordination et en coopération étroites avec les autres participants afin de contribuer au succès de cette session de la Conférence sur les droits de l'homme.